

CONVOCACTION

Date : 13 février 2024

Affichée le : 13 février 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 27

Votants : 39

Pouvoirs : 12

Absent : 0

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

21 FEV. 2024

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 FEV. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. LEMAIRE

M. MARTIN

Mme DUHIN

Mme SAKHO

Mme HAMADOUCH

Mme SOW

M. ZAHRAOUI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

M. LUCAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à Mme ALKAYA

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à Mme TALL

Pouvoir à M. AÏT MESSAOUD

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à Mme MEHADJI

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

12 Règlement budgétaire et financier - Adoption

■ **Rapport de présentation :**

Abdoulaye DEME, Adjoint

A compter du 1^{er} janvier 2024, le budget principal de la Ville et le budget annexe de l'Ec'eau port, ont basculé sur la nomenclature budgétaire et comptable M57, conformément à la délibération n°1 du 16 octobre 2023.

A ce titre, un règlement budgétaire et financier, valable pendant la durée du mandat doit être adopté. Celui-ci reprend les règles de gestion applicables à la commune, pour la préparation et l'exécution des budgets, la gestion pluriannuelle et financière des crédits, la gestion patrimoniale, la gestion de la dette et de la trésorerie, les régies, les subventions et l'information du public.

Il vous est demandé d'approuver le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les L2121-29 et L 5217-10,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 1 du Conseil municipal en date du 16 octobre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57, à compter du 1er janvier 2024,

Vu le projet de règlement budgétaire et financier ci-annexé,
Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable en séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de ce règlement,
Considérant que ce règlement peut être révisé par voie d'avenant,
Entendu l'exposé,

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 27/02/2024
ID : 060-216001743-20240227-012DEL_CM190224-DE

■ **Vote**

Votants : 39	Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 5	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'habiliter le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

CREIL, le **27 FEV. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Publication électronique sur le site internet de la Ville le

Madame Jessica ELONGUERT



La secrétaire de séance

27 FEV. 2024